



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 134-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.190

Déposée le : 05.06.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Rappa (Burgdorf, Le Centre) (porte-parole)
Arn (Muri b. Bern, PLR)
Hebeisen-Christen (Münchenbuchsee, UDC)
Ryser (Seftigen, PVL)

Cosignataires : 7

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Pour une concurrence équitable et à armes égales : le canton de Berne a également besoin d'une clause relative au niveau des prix !

Le Conseil-exécutif est chargé d'appliquer la clause relative au niveau des prix dans les appels d'offres publics et de veiller à l'égalité des chances.

Développement :

Lors de l'attribution de marchés publics, les différents niveaux de prix dans les pays où la prestation est fournie doivent être pris en compte à l'avenir. Il convient de modifier les bases légales en conséquence. En juin 2019, le Parlement fédéral a adopté de nouvelles règles du jeu en matière de marchés publics. Si une entreprise étrangère se porte candidate à un marché public, le niveau des prix pratiqués dans ce pays sera désormais pris en compte. Exemple : un fournisseur de fenêtres d'un pays où le niveau de prix est inférieur de 20 % à celui de la Suisse doit soumettre une offre au moins 20 % plus avantageuse. Entre-temps, onze cantons (Argovie, Appenzell Rhodes-Intérieures, Bâle-Campagne, Glaris, Lucerne, Nidwald, Soleure, Schwyz, Thurgovie, Zoug et Zurich) ont adopté la clause relative au niveau des prix et, comme critère supplémentaire, la fiabilité des prix, mettant ainsi en œuvre l'objectif crucial qu'est l'harmonisation entre la Confédération et les cantons dans le domaine de l'artisanat. Les PME bernoises sont l'épine dorsale de notre économie. Une politique économique durable implique également de traiter notre industrie avec le plus d'égards possible et de faire en sorte que le canton de Berne exploite sa marge de manœuvre en faveur des entreprises locales. L'ajustement du niveau des prix permet aux entreprises produisant en Suisse de se mesurer aux autres à armes égales. En outre, les procédures seront plus simples et plus rapides, et les entreprises bénéficieront d'une plus grande sécurité dans leur planification.

Destinataire
– Grand Conseil